

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	06.12.2021	11h25	21.225	DESC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Cécile Guinand

Titre : Précarité du personnel d'intendance, quelle exemplarité de l'État ?

Contenu :

Les employé-e-s en intendance (conciergerie, nettoyages, ménage, etc.), au bénéfice d'un CFC/AFP ou non, forment un corps de métier composé de personnes parmi les plus précarisées de notre société. Très souvent, l'impossibilité pour ces personnes de refuser un emploi ou d'en négocier les conditions permet à certains employeurs de recourir à des pratiques inacceptables telles que des temps d'essai ne débouchant sur aucun contrat de travail, des contrats de type « vacataire », etc. Dans quelle mesure l'État fait-il preuve d'exemplarité pour montrer la voie aux employeurs privés ? Nous demandons un point de situation pour les services publics et souhaitons connaître quelles sont les exigences posées pour les services parapublics et comment le respect de celles-ci est vérifié.

Développement :

Nous demandons au Conseil d'État de donner un point de situation sur les conditions de travail du personnel d'intendance des services publics et sur les exigences posées au secteur parapublic.

En comparaison avec d'autres fonctions des secteurs publics, nous souhaitons des chiffres qui documentent combien de personnes ont été embauchées à des postes d'intendance pour des périodes d'essai sans obtenir ensuite un contrat de travail, combien de personnes travaillant dans l'intendance sont au bénéfice d'un contrat de type « vacataire » et, finalement, quelle a été l'évolution des pourcentages de travail et de la durée des contrats dans le secteur de l'intendance ces dernières années.

Nous souhaitons savoir si les services publics recourent à des sociétés privées pour assurer l'intendance et, le cas échéant, nous demandons au Conseil d'État d'en communiquer la liste ainsi que les critères minimums qu'elles doivent remplir pour devenir partenaires.

Nous demandons finalement quelles sont les exigences demandées aux services parapublics en ce qui concerne les conditions de travail du personnel d'intendance et quels sont les processus de vérification qui s'assurent que ces exigences soient respectées.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Cécile Guinand

Autres signataires (prénom, nom) :

Karim Boukhris

Marc Fatton

Barbara Blanc

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Adriana Ioset

Johanna Lott Fischer

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Julien Gressot

Aurélien Gressot